



Alimentation saine et équilibrée - Appel à projets 2018-2019

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
 - Niveau : fondamental ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- jusqu'au **15 octobre 2018**

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 15 octobre 2018

Mot-clé :

Alimentation

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
-
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux centres PMS.

Signataire

Ministre / **Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**
Administration :

Personne de contact au Cabinet

Isabelle PISTONE	02/690 82 64	isabelle.pistone@cfwb.be
Dimitri GREIMERS	02/801 78 29	dimitri.greimers@gov.cfwb.be

Nombre de pages : 14

Madame, Monsieur,

En avril dernier, j'ai initié un appel à projets auprès des écoles fondamentales afin de soutenir des démarches innovantes en matière d'alimentation saine et équilibrée. Vu le succès de cette action, un nouvel appel dans les conditions identiques au premier est proposé aux écoles fondamentales :

I. Pour l'ensemble des écoles fondamentales

Afin d'assurer un environnement alimentaire de qualité par le biais de projets concrets, l'outil « Qu'y a-t-il au menu à l'école ? » de l'asbl Question santé (www.mangerbouger.be/ecoles), propose à travers une démarche collective, de se concerter sur les besoins et les priorités afin d'identifier le(s) levier(s) générateur(s) d'un changement durable. La démarche vise à aboutir sur des réalisations concrètes telles que la création d'un potager à l'école, le développement d'une distribution gratuite de soupe, l'offre de collations composées de produits locaux, la sensibilisation des parents à l'alimentation saine, la mise en place de fontaines à eau, etc. Ce volet de l'appel à projets vous permettra de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 6.000 €.

Vous trouverez les conditions de participation et de sélection en **page 3**.

II. Pour les écoles fondamentales disposant d'une cantine et du personnel de cuisine

Le deuxième volet de l'appel à projets propose aux écoles disposant d'une cantine de bénéficier d'un accompagnement réalisé par des opérateurs extérieurs reconnus afin de renforcer la durabilité des repas, de proposer un menu végétarien, de favoriser l'utilisation de produits bio et/ou locaux, d'améliorer la prise en compte des allergènes ou encore de renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire. Un soutien financier de maximum 3.000 € vous permettra de couvrir les frais de partenariat avec les opérateurs extérieurs.

Vous trouverez les conditions de participation et de sélection en **page 5**.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées **pour le 15 octobre 2018 au plus tard**.

En espérant que cet appel à projets suscite grandement votre intérêt à participer à cette dynamique, je vous souhaite un excellent succès dans vos démarches de prévention.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

APPEL 1. VERS UNE ALIMENTATION SAIN ET EQUILIBREE

Pour l'ensemble des écoles fondamentales

1. Définissez un projet en choisissant un des axes thématiques de la campagne « Qu'y a-t-il au menu ? »

L'école ou un adulte-référent (un enseignant, un agent du CPMS, un partenaire extérieur...) initie la démarche en favorisant, par des méthodes participatives, la réflexion autour de l'alimentation saine. L'objectif est de déterminer collectivement l'axe que l'on souhaite améliorer.

Sur le site www.mangerbouger.be/ecoles, vous trouverez des axes thématiques sur lesquels vous pouvez porter un changement, des outils pour gérer les étapes d'un projet, des conseils clés, des documents utiles ainsi qu'une liste d'opérateurs reconnus.

2. En fonction de l'axe thématique choisi, vous pouvez recourir à un opérateur extérieur (facultatif) tels que Biowallonie, Bruxelles-Environnement, Ciriha, Coren asbl, Empreintes asbl, Good Planet, Influences Végétales, etc. Vous trouverez une liste d'opérateurs sur le site www.mangerbouger.be/ecoles

Le cas échéant, discutez avec lui de votre projet, de sa faisabilité et du budget nécessaire en fonction du soutien qu'il propose.

3. Envoyez le formulaire de candidature (page 7 du présent document) pour le 15 octobre 2018 à l'adresse courriel alimentation@cfwb.be.

Un budget détaillé vous sera demandé lors de la remise du dossier. Vous devrez y indiquer les dépenses éligibles prévues pour la réalisation de votre projet.

Exemples de dépenses éligibles : achat de matériel pour la réalisation d'une production finale en lien avec le projet, rémunération des animateurs, des diététiciens, des formateurs, des conférenciers, etc. Exemples de dépenses non éligibles : achat informatique non en lien avec le projet, de mobilier, etc.

En cas de doute, contactez la Direction générale de l'Enseignement obligatoire à l'adresse alimentation@cfwb.be.

Votre projet sera soumis au jury qui vérifiera l'adéquation de celui-ci avec les conditions de participation et les critères de sélection suivants :

Critères de participation :

- ✓ Vous avez transmis le formulaire de candidature pour le **15 octobre 2018** ;
- ✓ Vous avez désigné une personne référente du projet au sein de l'école ;
- ✓ Le projet a pour objectif de travailler un axe de l'alimentation à l'école en veillant à favoriser la réflexion par des méthodes participatives.

Critères de sélection :

- ✓ **Participation active d'au minimum trois acteurs de fonction différente au sein de l'école** : le projet montre clairement que plusieurs parties (PO, direction, enseignants, éducateurs, élèves, parents, cuisiniers, ...) sont impliquées dans le processus de création ou dans le déroulement du projet ;
- ✓ **Réalisme et faisabilité** : le dossier de candidature montre clairement que le porteur du

- projet a défini des objectifs qui pourront être atteints ;
- ✓ **Globalité et cohérence** : le dossier de candidature montre clairement que le projet est intégré dans le projet d'établissement et que l'alimentation est au centre des préoccupations de l'école ;
 - ✓ **Sensibilisation pédagogique** : le dossier de candidature montre clairement qu'un processus de sensibilisation pédagogique est mis en place au sein de l'école ;
 - ✓ **Durabilité du projet** : le dossier de candidature montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un projet isolé ;
 - ✓ **Un budget prévisionnel** détaillé accompagne le projet.

Si votre projet est sélectionné :

La phase de concrétisation de votre projet pourra alors démarrer dès réception de l'arrêté de subvention, dans le courant du mois de novembre 2018.

Les établissements scolaires doivent transmettre les pièces justificatives et le rapport d'activités pour le 15 septembre 2019. Un canevas sera communiqué lors des résultats de la sélection. Le montant octroyé à la fin du projet correspondra à la somme des frais réels engendrés par le projet, sur la base des pièces justificatives remises.

Si votre projet n'est pas sélectionné :

Vous pourrez continuer à bénéficier de l'accompagnement Manger Bouger et de l'ensemble des outils mis à votre disposition sur le site www.mangerbouger.be/ecoles.

Appel 2 : VERS UNE CANTINE Saine ET DE QUALITE

Pour les écoles disposant d'une cantine (offre de repas chauds) et de personnel de cuisine

Afin d'améliorer l'équilibre des repas et la durabilité des cantines, ce volet propose aux écoles disposant d'une cantine de bénéficier d'un accompagnement personnalisé réalisé par des opérateurs reconnus.

1. Déterminez au minimum un axe de travail parmi les axes suivants :

- Renforcer la durabilité des repas,
- Proposer un menu végétarien,
- Favoriser l'utilisation de produits bio et/ou locaux*, issus de circuits courts*,
- Améliorer la prise en compte des allergènes dans votre menu,
- Renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire.

2. Prenez contact avec un opérateur reconnu tels que Biowallonie, Bruxelles-Environnement, Ciriha, Coren asbl, Empreintes asbl, Good Planet, Influences Végétales, etc. Vous trouverez une liste d'opérateurs sur le site www.mangerbouger.be/ecoles.

3. Envoyez le formulaire de candidature (page 11 du présent document) pour le 15 octobre 2018 à l'adresse courriel alimentation@cfwb.be.

Un budget détaillé vous sera demandé lors de la remise du dossier. Vous devrez y indiquer les dépenses éligibles prévues pour la réalisation de votre projet.

Exemples de dépenses éligibles : rémunération des animateurs, des diététiciens, des formateurs, des conférenciers.

En cas de doute, contactez la Direction générale de l'Enseignement obligatoire à l'adresse alimentation@cfwb.be.

Votre projet sera soumis au jury qui vérifiera l'adéquation de celui-ci avec les conditions de participation et les critères de sélection suivants :

Critères de participation :
<ul style="list-style-type: none">✓ Vous avez transmis le formulaire de candidature pour le 15 octobre 2018 ;✓ Vous avez désigné une personne référente du projet au sein de l'école.✓ Votre équipe s'engage à participer à l'accompagnement et aux formations en partenariat avec l'opérateur choisi.
Critères de sélection :
<ul style="list-style-type: none">✓ Déterminer au minimum un axe d'accompagnement parmi :<ul style="list-style-type: none">- Renforcer la durabilité des repas ;- Proposer un menu végétarien ;- Favoriser l'utilisation de produits bio et/ou locaux, issus de circuits courts ;- Améliorer la prise en compte des allergènes ;- Renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire.✓ Partenariat : le projet prévoit un accompagnement avec un partenaire externe ;✓ Réalisme et faisabilité : le dossier de candidature montre clairement que le porteur du projet a défini des objectifs qui pourront être atteints ;✓ Globalité et cohérence : le dossier de candidature montre clairement que le projet est intégré dans le projet d'établissement et que l'alimentation est au centre des préoccupations de l'école ;✓ Sensibilisation pédagogique : le dossier de candidature montre clairement qu'un processus de sensibilisation pédagogique est mis en place au sein de l'école ;

- ✓ **Durabilité du projet** : le dossier de candidature montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un projet isolé ;
- ✓ **Un budget** prévisionnel détaillé accompagne le projet ;
- ✓ Une attention particulière est accordée aux projets visant à favoriser l'accessibilité financière des repas.

Pour votre information, on entend par :

* **Produits locaux**: Produits frais et de saison ayant une distance limitée (généralement inférieure à 150 ou 250km) entre le lieu de production et celui de consommation (« circuits de proximité ») issus d'une production raisonnée, durable et écologique.

* **Circuit court** : on entend la notion de circuits courts comme étant éthique, durable et de proximité.
En terme d'équité : pas plus d'un intermédiaire ou en vente directe entre le producteur et le consommateur, viabilité pour tous et modes de production et de fonctionnement transparents.
En terme de durabilité : Qualité des produits et modes de production et fonctionnement respectueux de l'environnement. *En termes de proximité* : Acteurs locaux et matières premières locales.

Si votre projet est sélectionné :

La phase de concrétisation de votre projet pourra alors démarrer dès réception de l'arrêté de subvention, dans le courant du mois de novembre 2018.

Les établissements scolaires doivent transmettre les pièces justificatives et le rapport d'activités pour le 15 septembre 2019. Un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection. Le montant octroyé à la fin du projet correspondra à la somme des frais réels engendrés par le projet, sur base des pièces justificatives remises.

Si votre projet n'est pas sélectionné :

Vous pourrez continuer à bénéficier de l'accompagnement Manger Bouger et de l'ensemble des outils mis à votre disposition sur le site www.mangerbouger.be/ecoles.

APPEL 1. VERS UNE ALIMENTATION SAINES EQUILIBREE DANS MON ECOLE

Pour l'ensemble des écoles fondamentales
Formulaire de candidature

[A retourner pour le 15 octobre 2018 à l'adresse alimentation@cfwb.be](mailto:alimentation@cfwb.be)

1. Vos coordonnées

Nom de l'établissement scolaire:

Numéro FASE de l'établissement :

Le cas échéant, numéro FASE de l'implantation :

Adresse :

Numéro de compte bancaire : BE

Dénomination et adresse complète du compte :

Réseau : WBE - OS - LSC – LSNC

Nom et prénom du chef d'établissement :

Nom et prénom de la personne de contact (porteur du projet) :

Adresse email et numéro de téléphone de la personne de contact :

Choix d'un opérateur (facultatif)¹ :

2. Votre projet

Identifiez l'axe de votre projet

¹ Le cas échéant, un contact préalable avec l'opérateur choisi est nécessaire au moment de l'envoi du formulaire de candidature.

Décrivez brièvement votre projet

Quel serait le slogan, le titre de votre projet ?

**A quelle(s) dépense(s) souhaiteriez-vous affecter le soutien financier ?
Détaillez votre budget en euros (6.000€ maximum):**

Descriptions des dépenses	Montants en €
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
Total	€

3. Votre projet dans le détail

Quelles raisons ont motivé la mise sur pied de ce projet ?

Comment allez-vous réaliser ce projet ? Quelles actions allez-vous entreprendre pour obtenir des résultats concrets et mesurables ?

Quel(s) changement(s) ou impact(s) visez-vous avec ce projet ?

4. Questions spécifiques

Combien de classes et d'élèves seront impactées par le projet ?

Le cas échéant, quels acteurs de l'école participeront à l'accompagnement et aux formations en partenariat avec l'opérateur choisi ?

Le projet intègre-t-il un ou plusieurs partenaires externes à l'école (associations ou structures externes) ? Lesquels et de quelle manière ?

Quels sont les liens avec votre projet d'établissement et comment l'alimentation se place au cœur des préoccupations de votre école ?

Quel processus de sensibilisation pédagogique est mis en place au sein de l'école ?

Quelles sont les mesures, les engagements pris par l'école pour assurer au mieux la durabilité de la mise en projet ?

APPEL 2 : VERS UNE CANTINE Saine ET DE QUALITE

Pour les écoles disposant d'une cantine (offre de repas chauds) et de personnel de cuisine

Formulaire de candidature

[A retourner pour le 15 octobre 2018 à l'adresse alimentation@cfwb.be](mailto:alimentation@cfwb.be)

1. Vos coordonnées

Nom de l'établissement scolaire:

Numéro FASE de l'établissement :

Le cas échéant, numéro FASE de l'implantation :

Numéro de compte bancaire :

Dénomination et adresse complète du compte :

Réseau : WBE - OS - LSC – LSNC

Adresse :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Nom et prénom de la personne de contact (porteur du projet) :

Adresse email et numéro de téléphone de la personne de contact :

Choix d'un opérateur² :

2. Votre projet

Identifiez le ou les axe(s) de votre projet :

- Renforcer la durabilité des repas ;
- Proposer un menu végétarien ;
- Favoriser l'utilisation de produits bio et/ou locaux*, issus de circuits courts* ;
- Améliorer la prise en compte des allergènes dans votre menu ;
- Renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire.

Décrivez brièvement votre projet (maximum 15 lignes).

² Un contact préalable avec l'opérateur choisi est nécessaire au moment de l'envoi du formulaire de candidature.

Quel serait le slogan, le titre de votre projet ?

**A quelle(s) dépense(s) souhaiteriez-vous affecter le soutien financier ?
Détaillez votre budget en euros (3.000€ maximum):**

Descriptions des dépenses	Montants en €
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
Total	€

3. Votre projet dans le détail

Quelles raisons ont motivé la mise sur pied de ce projet ?

Quel(s) partenaire(s) le projet intègre-t-il ?

Comment allez-vous réaliser ce projet ? Quelle(s) forme(s) d'accompagnement/formation envisagez-vous de recevoir pour obtenir des résultats concrets et mesurables ?

Quel(s) changement(s) ou impact(s) visez-vous avec ce projet ?

4. Questions spécifiques

Combien de classes et d'élèves seront impactées par le projet ?

Quels acteurs de l'école (Po, Direction, enseignants, éducateurs, élèves, parents, cuisiniers, personnel d'entretien, ...) participeront à l'accompagnement et aux formations en partenariat avec l'opérateur choisi ?

Quels sont les liens avec votre projet d'établissement et comment l'alimentation se place au cœur des préoccupations de votre école ?

Quel processus de sensibilisation pédagogique est mis en place au sein de l'école ?

Quelles sont les mesures, les engagements pris par l'école pour assurer au mieux la durabilité de la mise en projet ?